

# Barreau de Montréal

États financiers

31 mars 2024



**EY**

Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du  
**Barreau de Montréal**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Barreau de Montréal** [«l'organisme»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal, Canada  
Le 3 mai 2024

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n<sup>o</sup> A124456

Barreau de Montréal

État de la situation financière

Au 31 mars

	2024		2023	
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$	Total \$
<b>Actif</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Encaisse	778 330	—	778 330	1 335 013
Débiteurs [note 4]	31 432	—	31 432	10 372
Avances au fonds de réserve, sans intérêt	257 988	—	—	—
Frais payés d'avance et dépôts	30 905	—	30 905	144 564
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>1 098 655</b>	<b>—</b>	<b>840 667</b>	<b>1 489 949</b>
Placements [note 5]	—	1 000 000	1 000 000	206 006
Immobilisations corporelles [note 6]	1 297 713	—	1 297 713	1 455 945
Actifs incorporels [note 7]	15 722	—	15 722	60 692
	<b>2 412 090</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 154 102</b>	<b>3 212 592</b>
<b>Passif</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Créditeurs et frais courus [note 8]	215 977	—	215 977	179 497
Produits reportés	—	—	—	44 256
Dû au fonds d'administration, sans intérêt	—	257 988	—	—
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 9]	840 614	—	840 614	50 000
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>1 056 591</b>	<b>257 988</b>	<b>1 056 591</b>	<b>273 753</b>
Dette à long terme [note 9]	—	—	—	840 137
Passif au titre des prestations définies [note 10]	224 100	—	224 100	233 700
<b>Total du passif</b>	<b>1 280 691</b>	<b>257 988</b>	<b>1 280 691</b>	<b>1 347 590</b>
Engagements [note 11]				
<b>Soldes de fonds</b>				
Non grevés d'affectations	1 131 399	—	1 131 399	1 125 136
Grevés d'affectations	—	742 012	742 012	739 866
<b>Total des soldes de fonds</b>	<b>1 131 399</b>	<b>742 012</b>	<b>1 873 411</b>	<b>1 865 002</b>
	<b>2 412 090</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 154 102</b>	<b>3 212 592</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

## Barreau de Montréal

### État des produits et des charges

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Cotisations régulières des membres	2 747 824	—	2 747 824	2 594 809
Produits provenant d'activités [note 3]	385 118	—	385 118	337 670
Variation de la juste valeur des placements	78 297	—	78 297	42 182
Produit d'intérêts	—	2 146	2 146	4 666
Amendes	54 497	—	54 497	31 531
Autres	15 633	—	15 633	27 077
	<b>3 281 369</b>	<b>2 146</b>	<b>3 283 515</b>	<b>3 037 935</b>
<b>Charges</b>				
Services administratifs [annexe 1]	2 993 751	—	2 993 751	2 389 308
Subventions et prix annuels	239 332	—	239 332	194 923
Charges provenant d'activités [note 3]	51 623	—	51 623	261 787
	<b>3 284 706</b>	<b>—</b>	<b>3 284 706</b>	<b>2 846 018</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(3 337)</b>	<b>2 146</b>	<b>(1 191)</b>	<b>191 917</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Barreau de Montréal

### État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>1 125 136</b>	<b>739 866</b>	<b>1 865 002</b>	1 673 685
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(3 337)	2 146	(1 191)	191 917
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments [note 10]	9 600	—	9 600	15 300
Changement de méthode comptable	—	—	—	(15 900)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 131 399</b>	<b>742 012</b>	<b>1 873 411</b>	1 865 002

Voir les notes afférentes aux états financiers

## Barreau de Montréal

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(1 191)	191 917
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	170 391	177 506
Amortissement des actifs incorporels	45 420	25 363
Régimes de retraite	—	(15 800)
Variation non réalisée de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	(793 994)	(4 709)
	<b>(579 374)</b>	374 277
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement	84 823	(51 034)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(494 551)</b>	323 243
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	—	(56 010)
Cession de placements	—	138 793
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 159)	(22 158)
Acquisition d'actifs incorporels	(450)	(12 525)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(12 609)</b>	48 100
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(49 523)	(48 212)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(49 523)</b>	(48 212)
<b>Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	<b>(556 683)</b>	323 131
Encaisse au début de l'exercice	1 335 013	1 011 882
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>778 330</b>	1 335 013

Voir les notes afférentes aux états financiers

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

### **1. Statuts et objectifs de l'organisme**

Le Barreau de Montréal [«organisme»], constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* [RLRQ, c.B-1] le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

### **2. Principales méthodes comptables**

#### **Mode de présentation**

Les états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif et comprend les principes méthodes comptables décrites ci-après.

#### **Comptabilité par fonds**

##### *Fonds d'administration*

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

##### *Fonds de réserve*

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

#### **Constatation des produits**

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités et autres activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Le produit d'intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé lorsque la recouvrabilité du montant est raisonnablement sûre. Les revenus de distributions sont constatés lorsque les distributions sont déclarées et que le droit d'en recevoir le paiement est établi.



## **Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

### **Instruments financiers**

L'organisme comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme; la contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

L'organisme comptabilise les coûts de transaction dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge; ces coûts de transaction et les commissions sont amortis selon la méthode linéaire.

Par la suite, l'organisme évalue les instruments financiers comme suit :

- Les placements à la juste valeur;
- L'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent l'encaisse et les débiteurs [excluant les taxes de vente à recevoir], au coût après amortissement;
- L'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs et frais courus et la dette à long terme, au coût après amortissement.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Bâtiment	20 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

### **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les actifs incorporels amortissables sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode d'amortissement linéaire ainsi que les durées suivantes :

Site Web	3 ans
Logiciels	3 ans

### **Dépréciation**

#### *Actifs à long terme amortissables*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être détenu et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif correspondant s'accroît ultérieurement.

#### *Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement*

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, l'organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- [i] Pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- [ii] Le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture;
- [iii] La valeur de réalisation attendue par l'organisme de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des produits et des charges au cours d'un exercice ultérieur.

### 3. Activités

	2024		2023	
	Produits \$	Charges \$	Produits \$	Charges \$
Rentrée judiciaire	—	—	24 813	44 184
Salon des avocats	—	—	102 832	68 863
Activités de formation	<b>203 199</b>	<b>51 623</b>	62 390	31 932
Prestation collective de serment	—	—	—	21 306
Salon Visez droit	—	—	36 905	81 235
Commandites	<b>157 233</b>	—	108 000	587
Autres activités	<b>24 686</b>	—	2 730	13 680
	<b>385 118</b>	<b>51 623</b>	337 670	261 787

### 4. Débiteurs

	2024 \$	2023 \$
Comptes clients	<b>7 526</b>	10 372
Cotisations aux régimes de retraite à recevoir	<b>18 781</b>	—
Taxes de vente à recevoir	<b>5 125</b>	—
	<b>31 432</b>	10 372

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### 5. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Certificats de placement garanti, taux d'intérêt variant de 3 % à 5,9 % [3,17 % à 4,92 % au 31 mars 2023], échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2024 [octobre 2022 au 31 mars 2023]	1 000 000	186 707
Fonds communs	—	19 299
	<b>1 000 000</b>	<b>206 006</b>

### 6. Immobilisations corporelles

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	297 511	669 937
Améliorations au bâtiment	935 607	514 584	421 023
Équipement informatique	133 812	107 788	26 024
Mobilier de bureau	67 213	66 275	938
	<b>2 283 871</b>	<b>986 158</b>	<b>1 297 713</b>
	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	249 139	718 309
Améliorations au bâtiment	935 607	421 023	514 584
Équipement informatique	121 653	86 090	35 563
Mobilier de bureau	67 213	59 515	7 698
	<b>2 271 712</b>	<b>815 767</b>	<b>1 455 945</b>

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### 7. Actifs incorporels

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Site Web	131 105	115 383	15 722
Logiciels	22 085	22 085	—
	<b>153 190</b>	<b>137 468</b>	<b>15 722</b>
	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Site Web	130 655	71 756	58 899
Logiciels	22 085	20 292	1 793
	<b>152 740</b>	<b>92 048</b>	<b>60 692</b>

### 8. Crédoiteurs et frais courus

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	92 274	40 857
Salaires à payer	123 703	98 682
Cotisations aux régimes de retraite à payer	—	19 076
Sommes à remettre à l'État	—	20 882
	<b>215 977</b>	<b>179 497</b>

### 9. Dette à long terme

	2024	2023
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 2,9 %, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels présents et futurs de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 231 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2024	840 614	890 137
Tranche échéant à moins d'un an	—	50 000
	<b>840 614</b>	<b>840 137</b>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours du prochain exercice s'élèvent à 840 614 \$ en 2024.

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### 10. Régimes de retraite

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies [capitalisé et non capitalisé].

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	<b>5 540 700</b>	5 545 000
Juste valeur des actifs des régimes	<b>5 831 900</b>	5 735 100
Situation de capitalisation – excédent	<b>291 200</b>	190 100
Provision pour moins-value	<b>(515 300)</b>	(423 800)
Passif au titre des prestations définies	<b>224 100</b>	233 700

### 11. Engagements

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant en février 2026, à verser une somme de 117 136 \$ pour le loyer. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 63 893 \$ en 2025 et à 53 244 \$ en 2026.

### 12. Risques financiers

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

Les certificats de placement garanti et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## Informations supplémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
<b>Services administratifs</b>		
Salaires et charges sociales	1 611 493	1 369 803
Régimes de retraite [note 10]	—	94 700
Allocation de fonction du bâtonnier	107 219	120 000
Taxes et permis	46 140	56 388
Assurances	4 736	6 361
Communications	6 813	6 791
Entretiens et réparations	36 817	17 637
Frais de représentation	18 874	14 125
Publicité et promotion	26 071	794
Déplacements	20 367	8 350
Informatique	107 433	70 758
Fonction alimentaire	108 582	25 786
Location et entretien d'équipement de bureau	50 286	13 037
Charges locatives	24 058	26 451
Loyer	63 912	5 340
Fournitures de bureau	17 697	11 020
Portraits et photos	5 043	3 851
Services professionnels	331 928	175 739
Télécommunications	30 651	22 279
Frais de crédit – cotisations des membres	47 032	45 316
Amortissement du bâtiment	48 372	48 372
Amortissement de l'équipement informatique	21 698	22 359
Amortissement du mobilier de bureau	6 760	13 214
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	93 561
Amortissement des logiciels	1 793	3 587
Amortissement du Site Web	43 627	21 776
Intérêts sur la dette à long terme	25 234	26 584
Recrutement de personnel, cotisations professionnelles, frais bancaires et autres	87 554	65 329
	<b>2 993 751</b>	<b>2 389 308</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers